

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ELBACH
SÉANCE DU 1^{er} Mars 2011**

Présents : M. Emmanuel SCHACHERER, Maire

MM. WIRTZ Georges, VOGT Daniel, Adjoint

Mmes DOLIVET Sandra, GISSINGER Laurence, SCHERRER Marie-Josée, SCHMITT Line,

Absents : MM. PICARD Marius – donne procuration à GISSINGER Laurence

FREYBURGER Ludovic et BALLESTEROS Yann

Le procès-verbal de la réunion du 25 Novembre 2010 est approuvé.

Point 1 Proposition d'élargissement du SIVU Scolaire

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent d'élargir le SIVU SCOLAIRE ELBACH-WOLFERSDORF, avec la commune de RETZWILLER.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Point 2 Renouvellement du bail de location de l'étang communal

Le bail de location de l'étang communal arrive à terme le 31 décembre 2011. L'Amicale de Pêche et de Loisirs d'Elbach, locataire, a entrepris récemment des travaux d'isolation et d'embellissement de l'abri de pêche. Ce lieu convivial, reste à disposition des habitants d'Elbach ou d'ailleurs pour diverses occasions ou manifestations.

Vu la demande de renouvellement de ce bail formulée par l'Amicale de Pêche et de Loisirs d'Elbach,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que l'étang, ses abords ainsi que l'abri de pêche sont laissés dans un bon état d'entretien ;
- Décide de renouveler le bail de location conclu avec l'Amicale de Pêche et de Loisirs d'ELBACH pour une durée de 9 années consécutives à compter du 1^{er} janvier 2012, pour un montant annuel de 1 € symbolique.

Le Maire est autorisé à signer le nouveau bail, ainsi que toutes pièces relatives à cette location.

Point 3 Location du logement situé 1, rue de Reppe

Vu la demande présentée par un jeune couple d'ELBACH qui est à la recherche d'un logement sur la Commune ;

Considérant que le projet d'aménagement de l'immeuble situé 2, rue de Valdieu est reporté, pour l'instant, étant donné les impératifs liés à l'assainissement ;

Les conseillers, à l'unanimité,

Autorisent le maire à louer, à compter du 1^{er} mai 2011, le logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du n° 2 rue de Valdieu, composé d'un petit salon – salle à manger, d'une chambre, d'une cuisine, d'une salle de bain et WC.

Le loyer mensuel est fixé à 300 €. Il est précisé que le 1^{er} étage est réservé aux services de la mairie (archives et rangement) et ne pourra donc pas être utilisé par les locataires. La grange attenante est réservée aux diverses manifestations de la commune.

Le Maire est autorisé à signer le bail de location.

Point 4 Vente de l'immeuble situé 1, rue de Reppe

L'immeuble situé 1, rue de Reppe, acquis récemment par la municipalité, nécessite de gros travaux de rénovation. Néanmoins, le maire a été sollicité à plusieurs reprises par des couples vivement intéressés par l'acquisition de cette maison.

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents,

- Décide la mise en vente de la maison d'habitation ainsi qu'une partie de terrain, 12 ares environ, au prix de 200.000 €.

- Se réserve l'autre partie du terrain, située derrière l'abri-bus, pour concrétiser le projet d'aménagement du carrefour de la mairie.

Le Maire est chargé de faire arpenter ce bien en conséquence.

Point 5 Divers

1°) Echange de terrain : le maire rappelle le problème de sécurité pour les piétons dans le virage situé rue de Traubach (face au lavoir). Il relate ensuite l'entretien qui s'est déroulé quelques minutes avant la réunion avec M. WEISS, qui lui souhaite élargir sa propriété le long du terrain communal 1, rue de Reppe. Ainsi, pour tenter de résoudre le problème de sécurité, la solution suivante pourrait être envisagée :

- a) la commune acquiert une partie du terrain de M. WEISS, celle située dans l'angle du trottoir rue de Traubach, ce qui permettrait l'élargissement de ce trottoir ;
- b) en échange de quoi la commune céderait, à contenance égale, une petite bande du terrain 1, rue de Reppe à M. WEISS.

Le Maire est chargé de se rendre compte sur place.

Dans cette hypothèse, si toutefois l'intéressé avait besoin d'une petite surface de terrain supplémentaire pour l'élargissement de sa parcelle, les conseillers, à l'unanimité, fixent le prix de vente à 8.000 € l'are.

2°) Diverses dates à retenir :

- a) Assainissement : Réunion, en aparté ; le maire, les adjoints avec le bureau d'études SINBIO, le vendredi 11 mars (versions chiffrées assainissement individuel et assainissement collectif). Le Conseil Municipal sera ensuite convié le 17 mars (horaire à confirmer)
- b) Fleurissement : Réunion fleurissement le 5 avril à 19 h.
Journée de travail le samedi 14 mai

DIVERSES INFORMATIONS A RETENIR :

DECHETS VERTS : Il est important de retenir que la décharge, située rue de Valdieu, qui servait au dépôt des déchets verts est désormais interdite, avec effet immédiat. Trop d'abus sont à déplorer.

Tous les déchets verts seront dorénavant déposés à la benne de déchets verts à Retzwiller, aux horaires suivants (horaires « d'été » à partir du 01/04/11): lundis : 11 h – 12 h ; samedis : 10 h – 12 h et 16 h – 17 h. Les gravats ne sont pas autorisés.

Pour ce qui concerne les gravats, la Communauté des Communes étudie actuellement la possibilité de dépôt à la « décharge contrôlée » (SITA). Nous vous tiendrons informés.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE : Les inscriptions ont lieu à la mairie de Wolfersdorf **du 28 Mars au 1^{er} Avril 2011**. Se munir du livret de famille et du carnet de santé.

QUETE « LUTTE CONTRE LE CANCER » : Nous recherchons des bénévoles pour effectuer la quête « Lutte contre le Cancer ». S'adresser à la mairie.

Le Maire, Emmanuel SCHACHERER